



CGT crèches PMI



SDU Clia93 FSU



SUD CG 93



SNMPMI 93



SNP

Le 29 Juillet 2008

à

M. YVIN Philippe

Directeur général des Services Départementaux

Monsieur le Directeur général,

Nous avons bien reçu votre courrier en date du 15 juillet 2008, relatif au service de PMI.

Nous prenons acte avec satisfaction des réponses que vous apportez aux revendications et demandes formulées à travers l'appel au président du Conseil général pour préserver l'avenir de la PMI et à l'occasion des rencontres que nous avons eues avec M. Popelin, avec Monsieur Champion et avec vous-même.

En particulier, nous retenons :

- un engagement ferme de votre part pour en revenir à des méthodes d'encadrement et d'animation du service sur un mode participatif, et non plus autoritaire ;
- la suspension de toute réforme d'organisation du service et l'engagement que d'éventuelles évolutions des missions et de l'organisation du service n'interviennent qu'après concertation avec l'ensemble des professionnels de PMI et les organisations syndicales (dans le cadre de l'élaboration d'un « schéma départemental de PMI ») ;
- la réactivation de réunions par groupes professionnels (puéricultrices, sages-femmes, etc.) parallèlement à l'existence des réunions d'équipes pluridisciplinaires (en circonscription ou en centre de PMI), portant reconnaissance de ces deux modalités de travail comme complémentaires pour contribuer aux réflexions sur les pratiques professionnelles et sur les politiques du service de PMI ;
- le rattachement direct à la chef de service de la sage-femme référente et de la puéricultrice conseillère technique comme parties-prenantes à part entière de l'équipe de direction du service, ce qui prend acte de l'apport des différentes professions à l'élaboration des orientations du service et consacre donc la pluridisciplinarité comme un des atouts de la PMI ;
- le report des enquêtes sur les visites à domicile des sages-femmes et des puéricultrices, avec l'engagement de redéfinir préalablement en concertation l'objectif de ces enquêtes et le contenu des questionnaires ;
- l'engagement d'inscrire dans le profil de poste du responsable du bureau épidémiologie les garanties pour la protection de la confidentialité des données des certificats de santé, reprenant les termes mêmes de la délibération de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) de janvier 1987.

Si nous nous réjouissons de ces premières réponses, nous tenons à vous préciser que les événements les plus récents nous incitent à rester extrêmement vigilants à l'égard des méthodes de direction en vigueur dans le service de PMI : en effet une note émanant de la chef de service de PMI en date du 8 juillet met à nouveau en cause de façon totalement injustifiée deux collègues du service central : nous considérons cette note comme une nouvelle manifestation d'un acharnement inexplicable à l'égard de ces collègues, sur la base d'arguments non fondés et non conformes à la réalité des faits. Nous réaffirmons que nous n'accepterons pas la poursuite de telles méthodes de direction et nous vous demandons à nouveau d'intervenir pour que l'encadrement du service se réinstaure sur le mode participatif que vous évoquez dans votre courrier.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de notre considération distinguée.